

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

17/02/2022

Dossier complet le :

17/02/2022

N° d'enregistrement :

f09322p0057

1. Intitulé du projet

Extension du domaine viticole de la Begude

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SCEA DU DOMAINE DE LA BEGUDE

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

TARI GUILLAUME

RCS / SIRET

4 0 9 | 6 8 9 | 5 4 4 | 0 0 0 | 1 6

Forme juridique

SCEA

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
47-A	Défrichements soumis à autorisation au titre de l'article L.341-3 du code forestier en vue de la reconversion des sols, portant sur une superficie totale, même fragmentée, de plus de 0,5 hectares. Surface de défrichement de 9,95hectares inférieure à 25 hectares.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Défrichement d'une zone forestière composé de garrigues en cours de régénération de pin principalement en accompagnement de chêne et d'arbousiers sur une surface de 9,95 hectares sur 14 îlots répartis.

Comprenant les opérations d'abattages des bois, commercialisation, dessouchage, broyage des rémanents, préparation de sol et plantation de vigne ensuite.

Conservations d'îlots forestiers dans le périmètre des plantations dans un but écologique.

Dans un but de continuité et d'agrandissement du domaine Viticole dans son rôle de pare-feux du versant nord de la Cadière Azur.

Approuvé au Niveau du PLU de la Cadière d'Azur en date du 11 juin 2018 avec réalisation d'étude écologique au préalable (classement en Abio).

4.2 Objectifs du projet

Le domaine de la Bégude :

La SCEA domaine viticole de la Bégude est un vaste territoire de plus de 500 hectares dont 31 ha de vignes réparties en plus de 93 parcelles. Depuis 1996, la culture de la vigne se fait selon les règles et la philosophie de l'agriculture biologique. Les raisins sont vinifiés sur place dans la cave du domaine. Le domaine compte 103 ha dans l'appellation Bandol.

Le projet dans son ensemble :

Le domaine a pour objectif d'augmenter les surfaces viticoles (augmentation et renouvellement des vieilles vignes). La surface de défrichage totale s'élève à 9,95 ha sur 14 îlots répartis.

Les travaux concernent l'abattage du bois, le dessouchage, le broyage des rémanents et la préparation du sol pour la mise en place de la vigne, avec sous-solage.

Le domaine forestier étant vulnérable aux incendies et ayant déjà subi 2 incendies dans les 20 dernières années, le projet de défrichage sera aussi couplé à un objectif de lutte contre les feux de forêt et sera conforme au PIDAF de la Sainte Baume.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

La conception même du projet de défrichage et d'implantation de la vigne s'appuie sur quelques principes (qui aideront à minimiser les effets sur l'environnement) à savoir :

- Choix de l'implantation des parcelles en fonction des accès existants, de la recherche d'une topographie assez plane, de la nature des sols ;
- Respect du relief et du microrelief en évitant les terrassements et en évitant tout apport de terre, et même mouvement de terre (si ce n'est le régilage après dessouchage) ;

Les étapes liées au défrichage et à la mise en place de la vigne suivent le protocole suivant :

- Délimitation des zones à défricher sur le terrain et balisage
- Coupe abattage des arbres, débroussaillage
- Broyage sur place des rémanents, stockage temporaire et épandage sur le sol pour introduction de matières carbonées dans les futurs sols viticoles
- Dessouchage et enlèvement des souches
- Régilage des sols en finesse
- Sous solage (éclatement peu profond à 50 cm max pour bouger les blocs de pierre)
- Ensemencement herbacé préalable à la plantation
- Plantation des pieds de vigne : porte-greffe pied franc (cépage Mourvèdre, Grenache et Syrah)
- Greffage sur pied et palissage 2 fils, 3 ans plus tard : cornière enfoncée directement sans pré-trou

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Exploitation des cultures selon les normes de l'appellation cote de Bandol et agriculture biologique.

- Enherbement naturel ou enherbement semé (mélange type engrais verts) en partie sinon entretien mécanique
- Pas de traitement chimique ni d'engrais chimique
- Traitement compatible en agriculture biologique
- Peu de traitement au cuivre (350g/ha/an en moyenne)
- Un sylvopastoralisme qui pourra s'étendre aux vignes

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Projet soumis à autorisation de défrichement

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Total du défrichement :	9,95 ha

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Domaine de la Begude
83740 La Cadière d'Azur
Parcelle cadastral 234 section F.

Coordonnées géographiques¹

Long. 0 5° 7 0 ' 0 6 " 05 Lat. 4 3° 2 3 ' 5 9 " 74

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

La Cadière d'Azur uniquement.

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

L'ensemble des zones proposées aux défrichements viennent d'être évalués dans le cadre du PLU de la commune de la Cadière d'Azur. Ces secteurs ne faisant pas partie de zone agricole avant la modification du PLU. PLU valable depuis le 11 juin 2018.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF 930020295 "Collines du Castellet"
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PNR DE LA SAINTE BAUME
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	-PPRIF en date du 14 avril 2014 Commune de la Cadière d'Azur : zone Rouge -PPRI en date du 22 décembre 2017 Commune de la Cadière d'Azur
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Site Cap Canaille et massif du Grand Caunet FR9301602 en limite Nord de propriété.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'aura pas d'impact sur un habitat ou espèce protégée, néanmoins des études ont été réalisées en 2014 pour le PLU en 2019 et 2021 sur l'ensemble de la propriété par le même Bureau étude MTDA.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet en question implique une réduction d'une zone forestière La SCEA domaine viticole de la Bégude est un vaste territoire de plus de 500 hectares dont 31 ha de vignes réparties en plus de 93 parcelles ce qui permet un maintien de la continuité écologique tout en diminuant le risque incendies. Le reste de la propriété est en cours de régénération à travers un maquis d'une hauteur moyenne composé de pin en régénération, d'arbousiers et de quelques chênes ayant subit plusieurs incendie consécutifs.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les aménagements prévus opèrent une mutation dans l'utilisation du sol, de manière non brutale. Ils ne seront pas ressentis comme une agression profonde de l'identité du paysage. L'implantation de nouvelles vignes est très localisée, conservant des bosquets et des îlots qui s'intégreront parfaitement.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'usage du sol change, Nous passons d'un système sylvicole à un système agricole.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Voir étude écologique fournie, le projet s'inscrit dans un programme de 3 tranches de moins de 10 Hectares d'agrandissement du domaine, cette phase est la phase 2.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Concernant les travaux de défrichement : ils seront réalisés en hiver, en dehors des périodes d'activités des espèces potentiellement présents. Si compensation au défrichement obligatoire ceux-ci s'effectuent sur la propriété dans la mise en valeur des milieux semi-ouvert favorable à l'avifaune local.

Une étude écologique est jointe à la présente demande avec l'ensemble des mesures de réduction appliquée au projet.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

La nature du projet dans la continuité de zone déjà agricole dans le prolongement des études réalisées dans le cadre de l'élaboration du PLU en 2013 puis en 2019 puis en 2021 joint au présent dossier sur l'ensemble du domaine ne peut avoir une incidence que négligeable sur l'environnement. Il s'inscrit dans la continuité du PIDAF Sud Sainte Baume et la réduction du risque incendie pour la partie Nord de la commune de la Cadière d'Azur et ses habitations. L'ensemble des terrains conservent leurs rôles filtrants.

Ce projet ne nécessite pas d'étude au cas par cas.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

LA CADIERE D'AZUR

le, 11/02/2022

Signature

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus